

**République du Niger**  
**Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement**  
**Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et**  
**Forets**  
**Direction de la Pêche et de l'Aquaculture**

***Atelier régional de formation et d'harmonisation des méthodes de collecte des données statistiques des pêches dans les Etats membres de l'UEMOA***  
**Bilan des jeux de données existants et des systèmes de collecte de statistique associés: cas du Niger**

# SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION**
- II. DESCRIPTION DU SECTEUR DES PECHES**
- III. DESCRIPTION DES SYSTEMES DE SUIVI STATISTIQUE EXISTANTS**
- IV. JEUX DE DONNÉES ET SÉRIES STATISTIQUES EXISTANTES**
- V. CONCLUSION**

# Introduction

**Niger: Pays continental,**

- **Superficie: 1 267 000 Km<sup>2</sup>**
- **Population: 15 287 000 habitants (INS, 2010 )**
- **Taux d'accroissement démographique moyen annuel: 3,3%.**
- **Taux de scolarisation est de 68,9% (INS, 2010).**

**L'environnement naturel reste très austère et marqué par une grande variabilité climatique avec un régime pluviométrique faible et variable dans l'espace et dans le temps**

# Introduction (suite)

Les ressources halieutiques sont composées du:

- Fleuve Niger et ses affluents et la Komadougou Yobé (pêcheries fluviales);
- Lac Tchad (pêcheries lacustres);
- 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles.

Cet ensemble couvre une superficie d'environ 400.000 ha pour une production annuelle moyenne de poisson estimée à 25.000 tonnes.

# Introduction(suite)

- Ce potentiel en eau, ainsi que les écosystèmes qui s'y rattachent sont confrontés à d'innombrables menaces d'origine climatique et anthropique.
- Le Niger dispose d'une stratégie de développement de la pêche et de l'Aquaculture ainsi que son plan d'actions (2005) et d'un système de collecte et d'analyse de données statistiques de pêche par la mise en place du logiciel Artfish.

# DESCRIPTION DU SECTEUR DES PECHES

- La gestion du secteur est assurée par la Direction de la Pêche et l'Aquaculture (DPA) qui relève de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement.
- Sur le plan législatif et réglementaire, la pêche est régie par la loi n° 98-042 du 07 décembre 1998. L'aquaculture, quant à elle, n'est pas régie, ni par un texte spécifique, ni par la loi susmentionnée.

## DESCRIPTION DU SECTEUR DES PECHE (SUITE)

- La pêche et l'aquaculture constituent des activités socio-économiques et culturelles très importantes pour le Niger,
- Elles occupent environ 50.000 personnes (pêcheurs, commerçants et transformateurs) et génèrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 milliards de francs CFA.

## DESCRIPTION DU SECTEUR DES PECHE(SUITE)

- La production de poisson, a connu une évolution en dents de scie au cours de la période 1972 à 2010.
- Elle est passée par exemple de 11.040 tonnes en 1999 à 55.860 tonnes en 2003 (poisson frais) et à 96.278 tonnes en 2010 (enquête cadre 2010).
- La consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2,1 Kg /hbt/an dans les grands centres urbains.

## DESCRIPTION DES SYSTEMES DE SUIVI STATISTIQUE EXISTANTS

- Le système de suivi statistique des pêches est assuré par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture et ses démembrements sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement.
- Les données statistiques étaient ponctuelles et ne couvraient pas l'ensemble du pays et tous les secteurs d'activité

# DESCRIPTION DES SYSTEMES DE SUIVI STATISTIQUE EXISTANTS(SUITE)

- La collecte des données statistiques se base sur le système de pesée effectué en général par les agents des services de pêche au niveau des ports et des points de débarquements.
- De façon général, les systèmes de suivi des statistiques de pêche se résument comme suit :
  - Le recensement ;
  - Les enquêtes ;
  - Les rapports administratifs.

## DESCRIPTION DES SYSTEMES DE SUIVI STATISTIQUE EXISTANTS(SUITE)

- Les données sur l'exportation et l'importation des produits de la pêche sont collectés au niveau de la Douane qui fournit l'essentiel des trafics transfrontaliers de la commercialisation.
- Les statistiques sont transmises par les communautés rurales et urbaines aux services départementaux des pêches qui les rassemblent avant de les transmettre aux régions et enfin au Ministère chargé de la pêche (Direction de la Pêche et de l'Aquaculture).

# DESCRIPTION DES SYSTEMES DE SUIVI STATISTIQUE EXISTANTS(SUITE)

- La DPA dispose d'une masse d'informations portant sur:
  - ✓ les nombres et types d'embarcations;
  - ✓ les types d'engins utilisés;
  - ✓ l'effectif des pêcheurs, des mareyeurs, des aquaculteurs, la production et de sa composition spécifique;
  - ✓ l'estimation de l'effort de pêche;
  - ✓ le poids moyen des espèces capturées;
  - ✓ la sélectivité des engins, ainsi que le prix des poissons par espèce.

# CONCLUSION

- Capitalisation des informations par la création d'une base de données moulées dans le logiciel Artfish.
- Actualisation des données avec l'avènement du programme régional de « renforcement de la collecte de données statistiques dans les Etats membres et de création d'une base de données régionale ».

# Perspectives

Avec le décret d'application de la loi sur la pêche en cours d'adoption, il sera procédé en 2012, au recensement exhaustif de l'effort de pêche, de l'immatriculation systématique des embarcations ainsi que l'élaboration et la diffusion d'un journal de pêche



Je vous remercie